ENSEMBLE
LA LETTRE D'INFORMATION
Mensuelle / Avril 2014 - N° 42

Région Rhône-alpes
GROUPE FRONT DE GAUCHE
ENSEMBLE, Communistes, Parti de Gauche, Gauche Unitaire et Partenaires

EDITO

PAR ARMAND CREUS,

DEMAIN CELA SERA-T-IL ENCORE POSSIBLE?

La Région continue à jouer le rôle d'une importante Collectivité au service des Rhônalpins dans ses grandes compétences obligatoires de formation, d'aménagement du territoire ou d'économie. Ainsi en est-il avec l'adoption de grands schémas régionaux tels que celui des formations sanitaires et sociales ou Climat-Air-Energie. Mais elle est directement impactée par la politique d'austérité gouvernementale qui l'a obligée à « réduire la voilure » en matière d'aides aux employeurs d'apprentis même si elle a préservé l'essentiel des aides pour les entreprises artisanales mono employeurs et celles de moins de 11 salariés ; c'est pourquoi notre groupe s'est abstenu, le gouvernement n'ayant tenu aucun compte du Vœu adopté au mois d'octobre pour le maintien de cette dotation au niveau initial.

De même, nous avons continué à innover positivement avec l'adoption d'un PST (Projet Sylvicole Territorial) en créant « Sylv'ACCTES : des Forêts pour demain » et contribué à aider les Rhône-alpins les plus en difficulté en maintenant des aides sur des compétences non obligatoires notamment pour les jeunes: pour le logemen, pour l'achat de manuels scolaire. Nous avons mobilisé le FUSE (Fonds d'Urgence pour la Sauvegarde de l'Emploi créé à l'initiative de notre groupe) avec 20.000 € pour les salariés de la SITL présents une nouvelle fois devant le siège. Demain cela sera-t-il encore possible avec la suppression de la « clause de compétence générale »?! Les promesses du nouveau 1er Ministre de restructurations de « grandes Régions » ne sont qu'un leurre de plus dans le contexte post-municipal qui a vu une défaite historique du PS et des municipalités d'union de la gauche, à de rares exceptions près car sa politique au gouvernement a été désavouée par le peuple de gauche. Le gouvernement, loin de tirer les leçons de l'impasse, inscrit toute son action dans l'austérité avec son plan de 50 milliards d'économies qui maintient les cadeaux au patronat et s'en prend à la protection sociale ! Avec cette politique c'est une 2éme défaite annoncée dans les urnes. Le refus du PS de se rassembler autour du Vœu pour déclarer la région Rhône-Alpes « zone hors traité transatlantique » présenté conjointement par le Front de Gauche et EELV et de faire adopter sa propre motion « à minima » est de très mauvais augure.Lle succès de la mobilisation sociale et citoyenne du 12 avril montre qu'une autre politique est urgente et possible. Le Front de Gauche à l'immense responsabilité de démontrer qu'il y a bien une alternative à gauche et qu'elle se construira par un large front politique et social dont il doit être le promoteur dans les luttes, dans les mobilisations sociales du 1er et du 15 mai comme dans les urnes.

Sommaire

-Retour sur session.....p.2-6
-Voeu contre TAFTA.....p.2
-Climat.....p.3
-Forma pro.....p.4
-Sanitaire & Social.....p.5
-Fôret/Bois.....p.6
-Revue de presse.....p.7
-Le coup de gueule de p.8

Contact :

Groupe Front de Gauche, Ensemble, Communistes, Parti de Gauche, Gauche Unitaire et Partenaires
Région Rhône-Alpes
1 esplanade François Mitterrand - CS 20033 - 69269 LYON CEDEX 02
Tel : 04 26 73 40 95
Fax : 04 26 73 14 67
Site Internet: www.frontdegauche-rhonealpes.fr
E-mail :contact@frontdegauche-rhonealpes.fr

RETROUVEZ TOUTE NOTRE ACTUALITE SUR INTERNET

www.frontdegauche-rhonealpes.fr
&
Page Facebook
Twitter

ZOOM sur...

POUR L'ARRET DES NEGOCIATIONS SUR LE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE (TTIP/TAFTA)

La Région Rhône-Alpes ne sera pas déclarée "hors zone GMT" comme nous le demandions...

Le traité surnommé Grand Marché Transatlantique en négociation entre les Etats-Unis et l'Europe dans le plus grand secret pourrait impacter nos politiques régionales et les droits des citoyens. Il créerait un droit des multinationales supérieur. Elles pourraient attaquer juridiquement les Etats et collectivités en vertu du libre échange. Son objectif est

d'accentuer la dérégulation et la marchandisation par l'ouverture à la concurrence. Nous avons souhaité, par le biais d'un vœu commun avec EELV, que la Région se prémunisse des effets de ce traité en se déclarant « Zone hors TTIP ». Il s'agirait de marquer notre refus face aux tentatives d'affaiblissement du cadre législatif qui protège les citoyens. Malheureusement le PS a préféré adopter un vœu au rabais avec les voix du FN. Nous regrettons ce choix mais la mobilisation citoyenne continue, nous en serons !

NOMINATION DE FRANÇOIS JACQUART À L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PRÉSENCE POSTALE

François Jacquart, Conseiller régional et président de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (CDPPT) de l'Ardèche, a été nommé par l'Association des Régions de France (AMF) afin de représenter celle-ci à l'Observatoire National de la Présence Postale (ONPP).

Composé initialement de représentants de l'État, de l'Association des maires de France, de la Commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques (CSSPPCE) et du Groupe La Poste, l'ONPP voit s'ajouter cette année deux représentants des Régions et de deux représentants des Départements.

L'Observatoire a trois missions principales : suivre les modalités de gestion du fonds de péréquation, accompagner les travaux des CDPPT et veiller au respect des engagements de La Poste en matière d'évolution de son réseau, en particulier dans le cadre de partenariats publics ou privés. À ce titre, l'ONPP donne chaque année son avis sur la répartition du fonds national de péréquation territoriale entre les départements et sur le respect de la norme d'accessibilité.

TEXTE DU VOEU:

Région Rhône-Alpes

ASSEMBLEE PLENIERE REGIONALE
du 17 avril 2014

VOEU

Déposé et présenté par les groupes EELV et Front de Gauche

POUR L'ARRET DES NEGOCIATIONS SUR LE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT (TTIP/TAFTA)

EXPOSE DES MOTIFS

Le 8 juillet 2013, l'Union européenne et les Etats-Unis entamaient des négociations en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) ou Transatlantic Free Trade Area (TAFTA), surnommé le Grand Marché Transatlantique. Parmi les mesures proposées, ce projet permettrait aux multinationales d'attaquer devant des tribunaux extrajudiciaires tout Etat ou collectivité locale qui ne se plierait pas aux logiques du libre échange, ce qui impacterait fortement nos politiques régionales.

Après l'échec du projet d'accord multilatéral sur l'investissement (AMI) de 1995, le blocage des négociations de l'OMC sur le commerce et les services (AGCS) depuis 2004, et plus récemment le refus en juillet 2012 de l'accord commercial anti-contrefaçon (ACTA), c'est une nouvelle tentative sans précédent de mise en place d'une gouvernance mondiale basée sur des normes marchandes, hors de tout contrôle démocratique. Elle est à l'image des accords de libre échange (ALE) imposés soit par les Etats-Unis (ALENA, PTP...), soit par l'Europe qui, en Amérique Latine, en Afrique et ailleurs détruisent les économies locales.

Ce projet de traité est un véritable déni de démocratie car négocié dans le plus grand secret - de l'aveu même du secrétaire américain au commerce - entre la commission européenne et les firmes transnationales (à l'origine de 65% des propositions) ceci sans qu'aucune information ne soit transmise aux parlementaires, élus locaux, citoyens.

Il prévoit une « harmonisation » des législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique et aurait pour objectif le démantèlement des droits de douane restants (notamment dans le secteur agricole) et la suppression des « barrières non tarifaires » c'est-à-dire les lois, règlements, normes... pouvant entraver la libre circulation des marchandises, des capitaux, des personnes.

Les Etats-Unis sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle. Ils refusent d'appliquer les principales conventions sur le travail de l'OIT, le protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique, la convention pour la biodiversité, mais aussi les conventions de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Leurs règlements sont donc, dans la plupart des cas, moins protecteurs que ceux de l'Europe ce qui entraînerait inéluctablement un nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, environnementales et culturelles.

Au-delà des échanges de marchandises, le TTIP achèverait l'ouverture à la concurrence des échanges immatériels. En effet, le projet d'accord prévoit d'introduire de nouvelles mesures relatives aux brevets, droits d'auteur, protection des données, indications géographiques et autres formes de « propriété intellectuelle », faisant revenir par la petite porte le défunt ACTA (Accord Commercial Anti-Contrefaçon).

Retrouvez plus d'info en cliquant ici

Climat Energie

AU-DELÀ DES OBJECTIFS, MENER LA LUTTE POUR LES MOYENS

PAR **CORINNE MOREL-DARLEUX,**

Alors que le GIEC vient de rendre un nouveau rapport alarmant sur le climat, notre Région s'apprête à adopter son Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). L'urgence nous le dicte aujourd'hui, tous les acteurs doivent se mobiliser et tous les leviers doivent être actionnés pour mener conjointement une lutte efficace contre l'emballement climatique. C'est une très bonne chose donc que les Régions mènent un travail prospectif sur des questions qui impacteront de façon conséquente le futur. Un travail qui permet de traiter ces questions dans les temps longs nécessaires, quand on sait qu'ils ne coïncident pas toujours avec la temporalité politique… Une très bonne chose également que nous puissions avancer sur ces questions avec l'ensemble des acteurs dont l'expertise est fondamentale pour intégrer tous les paramètres nécessaires à la décision. Les objectifs chiffrés du SRCAE correspondent à la volonté du FDG d'entamer une planification écologique ambitieuse, en capacité de répondre aux défis auxquels notre planète et l'ensemble de ses habitants sont d'ores et déjà confrontés.

Ce qui est une moins bonne chose en revanche, c'est qu'entre les politiques d'austérité et la faiblesse des dotations octroyées aux collectivités par l'Etat, on peut s'interroger sur la capacité que nous aurons dans les années à venir à répondre à ces enjeux et à mettre en place ce que nous nous fixons comme objectifs aujourd'hui. Comme le conclut le GIEC : _même si je suis loin d'en partager toutes les conclusions, notamment en termes d'énergie nucléaire et de stockage du CO2_ « les Etats doivent lancer une véritable révolution économique pour parvenir à limiter le réchauffement de la planète à 2°C avant la fin du siècle ». La nouvelle ministre Ségolène Royal a beau se dire convaincue que cela est possible, quand on voit que le Gouvernement actuel est en train de brader nos droits acquis de haute lutte aux lobbies industriels dans les négociations sur le TAFTA (GMT), permettez-moi de douter que ces choix là aillent réellement dans le sens de la transition énergétique …

Lors du rejet par notre assemblée de la précédente version du SRCAE en 2012, notre groupe avait émis un certain nombre de réserves. Réserves aujourd'hui écartées puisque le nouveau travail de concertation et de consultation mené a permis d'aboutir à un compromis qui nous apporte davantage satisfaction. En effet, nous vous avions alors interpellés sur l'insuffisance des objectifs de réduction des émissions de GES ; ceux-ci ont été révisés à l'échelle 2050 afin d'intégrer le facteur 4, soit une réduction de 75% des émissions. C'est bien, nous devons porter des objectifs ambitieux sans oublier de se battre pour en obtenir les moyens.
Comme je viens de le souligner, ces aspects ont pu être améliorés et je tiens à souligner le travail du vice-président Benoit Leclair. Nous pouvons finalement nous en féliciter puisque nous adoptons un schéma plus ambitieux que la plupart des autres Régions. Il conviendrait d'ailleurs de le valoriser et de rendre le scénario TERRA disponible.

Schéma Climat Air Énergie
Rhône-Alpes

Enfin la Région n'agit pas de manière hors sol. Or, le cadre national et européen actuel est de loin celui qui nous parait comme le plus problématique pour la mise en place de mesures intégrant nos objectifs régionaux. D'un côté, au niveau national, nous sommes toujours dans l'attente d'une grande loi sur la transition énergétique qui devrait confirmer le rôle prépondérant des Régions sur le climat. Mais de l'autre, la loi de décentralisation et les nouvelles mesures d'austérité risquent fort de nous ôter les moyens d'en assumer les conséquences budgétaires. Les dernières annonces du premier ministre Valls en la matière ne sont pas de nature à nous rassurer. On le sait, le SRCAE n'est pas opposable aux différents acteurs et dans le même temps, les Régions ne peuvent se substituer à l'Etat sur le volet des incitations et des aides. Quels sont alors nos leviers d'action véritables ? De même le CPER 2014-2020 laisse présager un engagement financier de l'Etat très en deçà des objectifs que nous nous fixons, notamment sur la question de la réhabilitation thermique de l'habitat…

Pour lire la suite, cliquez ici

AIDES AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS

PAR *ARMAND CREUS,*

Avant de rentrer dans le cœur du sujet de cette délibération, permettez-moi d'évoquer un instant quelques éléments de contexte national dans lequel elle s'inscrit.
Il s'agit, tout d'abord, de la nouvelle loi sur la formation professionnelle adoptée par le parlement le 5 mars 2014. Elle n'est pas à la hauteur des enjeux considérables que recouvrent aujourd'hui la Formation Professionnelle dans un contexte où l'emploi est sans cesse fragilisé. L'évolution des métiers et des qualifications est pourtant un objectif majeur pour l'accès à un véritable droit à la formation tout au long de la vie et à un emploi stable. Nous devons passer de la seule « employabilité » par acquisition de compétences 1ère à une véritable perspective d'évolution professionnelle à des emplois qualifiés et rémunérateurs tout au long de la vie.

Il y a bien dans cette loi quelques avancées : la création d'un droit à la formation attaché à la personne avec le Compte Personnel de Formation par exemple. Nous y sommes favorables s'il s'agit de parvenir à un réel droit rechargeable, opposable et financé à la formation pour chaque salariés de ce pays mais nous craignons que ces maigres avancées soient vidées de leur contenu par la réduction des moyens qui leurs sont dédiés.

Engoncé dans le carcan de la baisse du coût du travail et de la dépense publique dicté par le dogme libéral de la troïka (banque centrale, commission européenne et FMI) ; de pacte de compétitivité en pacte de responsabilité et « choc » de simplification ; le gouvernement cède de plus en plus au patronat et opère une fuite en avant dans l'austérité dont les couches populaires paient le prix lourd : 50 milliard d'économie d'ici 2017 (11 milliard pris sur la protection sociale !!!).
Avec toujours plus de flexibilité, ce sont les salariés, les privés d'emploi et les citoyens qui deviennent la variable d'ajustement des marchés financiers.
Le gouvernement est pris dans la spirale de la baisse du coût du travail alors que c'est le coût du capital qui est en cause. La part des dividendes versés aux actionnaires dans la valeur ajoutée a été multiplié par 5 depuis 30 ans (pour 100€ de masse salariale les actionnaires recevaient 7€ de dividendes en 1981, ils en perçoivent aujourd'hui 34€ !!).
La domination du capital financier pèse sur toute l'économie et sur la vie de tous comme le rappelle notamment la lutte que nous soutenons des salariés de Sitl (ex Fagor/Brandt) présents ce matin devant la Région et menacés de 400 licenciements.

Dans ce contexte national d'austérité budgétaire et de régression dans lequel s'inscrit cette délibération, nous soulignons la non prise en compte par le gouvernement du vœu émis par cette assemblée au sujet des moyens dédiés aux AEA lors sa session d'octobre 2013.

Le financement du régime général de formation professionnelle est en baisse d'un tiers : -2.5 milliard d'€. Bien évidemment le secteur de l'apprentissage est touché.
Cette réduction des moyens financiers alloués aux régions est d'autant plus dommageable quelle handicape l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement lui-même de 500 000 apprentis d'ici 2017 au niveau national alors qu'elle donne plus de responsabilité aux régions en matière d'apprentissage et de formation professionnelle.

Pour ce qui concerne l'apprentissage, on ne peut qu'acquiescer à la volonté de donner plus de transparence au système par la réduction du nombre d'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage et par l'exigence que ces derniers rendent publics leurs propositions d'affectation des fonds libres.
Le renvoi à la loi de finance 2015 pour déterminer la fraction et les modalités de répartition de la taxe versée aux régions n'est pas pour nous rassurer au moment où l'on annonce les fusions/suppressions de régions.
D'autant que la tentation est grande, dans le contexte de chômage actuel, de considérer l'apprentissage comme la seule voie efficace vers l'emploi.

Pour lire la suite, cliquez ici

Enseignement Sup

SCHEMA DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

par Elisa MARTIN,

Tout d'abord ce qui caractérise la mise en œuvre de ces formations est la complexité à laquelle nous sommes confrontés et les implications multiples de celles-ci. C'est l'émergence de certains nombre de métiers qui doivent être nécessairement davantage qualifiés, c'est le développement d'un marché au mauvais sens du terme de ces formations ce qui explique en partie mais pas seulement leurs inégales qualités, c'est effectivement un enjeu d'aménagement du territoire non pas tant dans une formule un peu « four tout », mais parce que à la vue de la nature des publics qui sont concernés (+ de 40% d'entre sont d'ores et déjà dans la population active en emploi ou non, il apparaît nécessaire de construire les choses au plus prêt sur un plan géographique et territorial.

Cette compétence nous l'avons héritée, dans quasiment toutes ses dimensions à la fois dans les lois de décentralisation dites « Raffarin » et dans la loi sur la formation professionnelle de ce printemps. Force est de constater que globalement il s'agit d'un transfert non compensé intégralement. Ce transfert et ses modalités ne sont en rien dus au hasard. La montée en puissance nécessaire de ces formations était parfaitement prévisible. Comme le confirme d'ailleurs les prévisions de l'INSEE à la vue de la nature de l'évolution de la population. Il est donc logique que tous les métiers liés à la santé, aux soins apportés aux personnes, aux vieillissements augmentent (cf éléments INSEE).
C'est toujours la même chanson, les gouvernements successifs envisagent la décentralisation comme un moyen de faire des économies tuant au passage l'idée d'un rapprochement entre les décisions et les citoyens compromettant par la même fortement l'efficacité des politiques publiques.
Il serait franchement temps d'aller au-delà de la communication du type : 'en 2021, on supprime les départements » pour traiter de manière un peu sérieuse cette question qui participe de la réponse à la crise politique que nous traversons.
Organisé des échelons démocratiques qui permettent effectivement d'atteindre l'intérêt général. Voilà ce qui nous paraîtrait être le bon horizon.

Par ailleurs il eut été nécessaire de donner un cadre nouveau à l'exercice de ces métiers en particulier en privilégiant le service public, l'amélioration sensible des conditions de travail et de rémunération, les modes de financements des CG ; je pense évidemment en particulier au secteur des aides à domicile. En Isère par exemple l'action du CG a conduit par le paiement à l'acte et la réduction des crédits à des conditions de travail terribles pour les salariés souvent "ées". Hors c'est cette question là qui devrait être au cœur de notre action régionale et puisque nous n'avons pas les marges budgétaires nécessaires, c'est un chantier auquel le gouvernement devrait s'attacher.

Ces formations recoupent un double enjeu : promotion sociale pour les individus eux mêmes (secteur très féminin, un quart public est demandeur d'emploi plus salariés) et reconnaissance de la nécessaire professionnalisation et acquisition de compétences sur ces métiers. Valorisation qui permet de surcroît une meilleure prise en charge globale des personnes. Non l'aide à la personne au sens large n'est pas une fonction fondée sur de la " bonne volonté " même si l'on est une femme. Elle requiert du professionnalisme, c'est aussi bien sûr cette réalité qui explique les situations d'exploitation dans lesquelles sont ces salariés. Donc mieux former, c'est revaloriser les fonctions exercées. Mais cela n'est pas suffisant pour "répondre au déficit d'attractivité" en particulier des métiers de l'autonomie. Encore une fois agir sur de meilleures conditions de travail et de rémunération est absolument indispensable. Enfin on ne peut évoquer la question des déserts médicaux sans se poser la question du développement quantitatif de ces métiers.

Je fais à cette étape, une remarque, cessons de faire de l'ESS un gadget. Non cela n'est pas parce que le cadre est associatif que nous sommes dans le champ de l'ESS. L'ESS c'est des critères précis comme la limitation des écarts de salaires d'utilité sociale, de respect de l'environnement dans les modes de production mais aussi les conditions sociales d'exercice, or de ce point de vue le compte n'y est pas.
Tant que ces secteurs génèreront des travailleurs pauvres, il sera illusoire de les rendre attractif. Par ailleurs quand on est soit même dans la précarité, comment prendre soin de l'autre ? C'est bien sûr possible mais reconnaissons que c'est plus difficile.

Pour lire la suite, cliquez ici

SYLV'ACCTES RHONE-ALPES : « DES FORETS POUR DEMAIN »

PAR *Corinne MOREL-DARLEUX,*

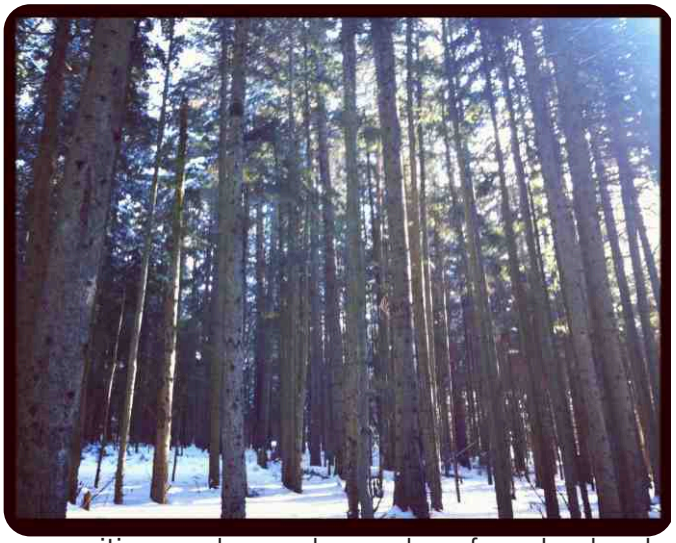

Lors de l'adoption de notre politique régionale pour la filière bois en 2012 puis en 2013, nous avions acté le principe de travailler à la mise en place d'« Aides régionales en faveur d'une gestion forestière dynamique et durable ». Mais notre groupe avait exprimé son refus envers les mécanismes de compensation carbone dont il semblait alors question. Nous avions en effet pointé un certains nombre d'effets pervers que pouvaient engendrer ces mécanismes.
Mais la délibération qui nous est présentée aujourd'hui a largement tenu compte de nos propositions et nous sommes satisfaits de son aboutissement.

Les Projets Sylvicoles Territoriaux (PST) constitueront des itinéraires sylvicoles répondant à une critérisation précise fondée sur les aspects suivants : atmosphère, biodiversité et emploi. Ils s'intègrent dans les PSADER (Projet Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural) et ne se surajoutent donc pas à l'existant, ce qui permettra une meilleure mobilisation de ces dispositifs. L'association 1901 'Sylv'acctes Rhône-Alpes', dont l'objectif sera l'atténuation du changement climatique par une sylviculture adaptée, durable et multifonctionnelle, pilotera ces projets. Il s'agira donc bien de valoriser des services écosystémiques des forêts par le captage et le stockage de CO2 atmosphérique dans les produits bois. En outre, ces itinéraires seront destinés dans leur exploitation finale à du bois d'œuvre permettant de fixer durablement le CO2.

Ce fléchage vers le bois d'œuvre local, que nous appelions de nos vœux, nous semble donc cohérent tant en termes environnementaux qu'en terme d'emplois quand on sait qu'il faut 500 M3 pour créer un emploi dans le bois d'œuvre alors que pour le bois énergie il en faut 5000. De même, le bois d'œuvre possède la vertu de stocker le CO^2 quand le bois de chauffe le libère.

Nous avions également alerté vivement l'assemblée sur le fait que ce dispositif régional ne s'intègre pas au marché des quotas de CO2, qui n'a jusqu'ici réussi à prouver son efficacité que pour la spéculation et son inefficacité pour le climat… Nous sommes donc satisfaits que 'l'ensemble de ce projet se positionne hors du cadre formel de la compensation carbone'.

Nous dénoncions la tentation de « greenwashing » que pouvait engendrer le fait que des investisseurs privés puissent se racheter une image en participant financièrement au mécanisme. L'adoption d'une charte éthique et la critérisation imposée aux partenaires de Sylv'ACCTES nous rassurent sur ce point. Nous souhaitons que cette critérisation permette d'empêcher tout effet d'aubaine pour les pollueurs-mécènes attirés par tout « verdissement facial », comme précisé dans la délibération.

Nous avions particulièrement insisté sur l'importance d'associer l'ONF à nos travaux, dans la suite logique du vœu que nous avions fait adopter par la Région en 2012 pour 'sauvegarder le service public de l'ONF dans son rôle majeur de préservation et de gestion de la forêt'. Nous notons avec satisfaction le travail important de coopération dans ce projet avec les communes forestières, le CRPF et l'Office National des Forêts. De même, le travail réalisé en commun avec les associations comme la FRAPNA, LPO et WWF aura contribué à aboutir à un projet co-construit avec des acteurs essentiels à la création de ce dispositif.

Nous sommes donc ravis que nos propositions aient été intégrées. Cependant vous ne serez pas surpris que nous apportions tout-de-même quelques bémols sur le fond.

Il s'agit en effet tout de même d'une structure de mécénat forestier privé et public qui vient palier aux carences liées à la disparition du Fonds forestier national.

Pour lire la suite, cliquez ici

ILS SE BATTENT POUR QUE KELMEND PUISSE PASSER SON BAC À ÉCHIROLLES

François AUGUSTE,

Il lui reste à peine huit jours : le 24 avril, si le préfet n'annule pas la mesure, Kelmend Zefi, élève du lycée Thomas-Edison, devra quitter le territoire français. Ce jeune Kosovar de 24 ans est arrivé en 2009 en France. Et aujourd'hui, après 13 renouvellements de "récépissé de demande de titre de séjour", la préfecture a considéré qu'en tant que majeur en situation irrégulière, il devait partir…

Hier, les amis et soutiens de Kelmend étaient là, pour montrer à celui que ses profs qualifient d'élève « assidu, vaillant, avec de réelles aptitudes intellectuelles », qu'ils ne le laisseront pas tomber. Objectif : l'annulation

Enseignants de Thomas-Edison (où Kelmend suit une formation en électronique), responsable de l'association Solidura (où il a travaillé comme bénévole, et où il pourrait peut-être entrer en apprentissage), amis, militants du Réseau éducation sans frontières (RESF) ou de Lutte ouvrière, politiques (M. Marchal, directeur de cabinet, représentant le maire Renzo Sulli, et le conseiller régional François Auguste) : tous étaient présents pour entretenir la mobilisation. Avec une question : que faire ?

« J'ai écrit au préfet pour lui demander que Kelmend puisse passer son bac ici » a lancé François Auguste ; « Le maire vous soutient : nous allons également envoyer un courrier à la préfecture » assuré M. Marchal, qui a encouragé l'assistance à « maintenir la pression » auprès de la préfecture.

Et tandis que les témoignages se succédaient, évoquant « un ami qui a envie de se battre, de travailler », « un jeune lycéen modèle, qui a fait des progrès remarquables très rapidement », son professeur principal, Stéphane Guérin, rédigeait une motion qui sera signée de tous les soutiens du jeune homme, et envoyée à la préfecture. Une motion qui demande "l'annulation de l'OQTF et un titre de séjour adapté, avec autorisation de travail". Car si l'objectif premier est de laisser Kelmend passer son bac (fin des épreuves en juin), chacun ici espère qu'ensuite, il pourra rester de façon pérenne…

Grâce à RESF, qui le suit depuis des années, Kelmend dispose de l'aide d'un avocat : celui-ci a déposé un recours demandant la levée de l'OQTF, mais « on ne sait pas dans combien de temps cette demande sera traitée » expliquent les membres du collectif de soutien. Il leur reste donc à maintenir la mobilisation, et à espérer qu'elle porte ses fruits…

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ ISERE - 17 AVRIL

DERNIÈRES NOUVELLES

Alors que mon courrier au Préfet en date du 09 avril demandait l'abrogation de l'Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) qui concerne le jeune lycéen Kelmend ZELFI, je viens d'apprendre la décision du préfet: Kelmend pourra passer ses examens du baccalauréat mais l'OQTF est maintenue. Nul doute que la délibération de soutien aux jeunes scolarisés sans papiers adoptée à l'initiative de notre groupe en juillet 2011 est un élément qui compte dans cette prise de décision.

Nous prenons donc acte de ce sursis mais nous pousuivrons la mobilisation pour obtenir l'abrogation définitive de cette OQTF.

LE COUP DE GUEULE DE...

de **DANIELLE LEBAIL,**

Avec les communistes du Rhône, je tiens à exprimer ma consternation suite à l'article publié ce mardi 22 avril dans les pages 10 et 11 du Progrès qui en fait d'ailleurs la Une. Cet article ignoble est ouvertement discriminatoire, en associant des délits à des ethnies ou à des habitants dits de '' quartier ''.

S'appuyant sur une étude datant d'il y a plus d'un an, il propose des faits et des termes volontairement vagues -- '' les groupes des cités '' ou les '' autres '' -- tout en utilisant des statistiques ethniques interdites en France. L'article n'évoque par ailleurs aucune des actions entreprises et mises en place par la police et le préfet pour lutter contre ces réseaux mafieux.

Plusieurs questions peuvent alors être posées : qu'est-ce qui motive un tel article aujourd'hui ? Y'a-t-il eu une recrudescence des délits dans le Rhône ou serait-ce l'actualité creuse du weekend prolongé qui a motivé les journalistes? Quelle information le Progrès veut-il donner, quelle réflexion veut-il faire naître si ce n'est de stigmatiser de façon honteuse des populations et des quartiers entiers ? Mais à qui donc profite le ``crime'' d'un tel article ? A quand un article sur "le banditisme français haut de gamme '', ou sur la délinquance financière ?

Délinquance :
à chacun sa spécialité
Principales nationalités impliquées
dans le Rhône
Cambriolage : Géorgiens, Albanais, Roms gens du voyage, locaux (groupes des cités toxicomanes, autres).
Piratage de distributeurs de billets : gens du voyage, Bulgares, Roumains, Russes groupes des cités marseillaises

Le PCF juge cet article nul et non avenu, et se réserve le droit de donner suites à cette publication.

En bref

Le FONDS POUR LA SAUVEGARDE DE L'EMPLOI (FUSE), crée à l'initiative du FDG, vient d'être à nouveau mobilisé afin d'éviter la liquidation judiciaire de l'entreprise SITL à Lyon. Cette entreprise avait été créée en 2010 pour reprendre les activités de fabrication de lave-linges à Lyon. Une subvention de 200 000 € a donc été octroyée à la société, à titre exceptionnel, pour contribuer à la poursuite de l'activité jusqu'à la fin du mois d'avril, échéance qui devra permettre au Tribunal de Commerce de statuer sur les offres de reprise. L'entreprise SITL qui comptait 450 salariés, s'était retrouvée face à un effondrement de son chiffre d'affaires (de l'ordre de 90 %), et placée en redressement judiciaire le 2 janvier 2014.

Agenda...

Sessions des Commisions
12 & 13 juin
Assemblée Plénière
19 & 20 juin

Ordre du jour prévisionnel
- Plan climat
- Transport: service TER
- Logement des jeunes
- Numérique
- Forma pro: VAE

REPRISES DES LIBRAIRIES CHAPITRE DE SAINT-ÉTIENNE ET DE ROANNE - Le 2 décembre dernier, le Tribunal de Commerce de Paris a placé les librairies Chapitre (53 lieux en France dont neuf en Rhône-Alpes) en liquidation judiciaire. Au niveau régional, 149 emplois sont menacés sur les neuf librairies implantées en Rhône-Alpes. Plusieurs projets de reprise ont été déposés et ont été étudiés lors de l'audience du tribunal de commerce du 20 janvier 2014. La Région a attribué une aide exceptionnelle afin d'accompagnber la reprise de ces librairies.

La Région aide les jeunes lycéens et apprentis dans l'acquisition de leurs manuels scolaires au travers du dispositif carte M'ra, mis en place sous la vice-présidence de l'élue communiste, Marie-France Vieux-Marcaud. Mais les jeunes de 16 à 25 ans qui préparent dans notre région un diplôme, tout en purgeant une peine de prison, par l'intermédiaire de l'Unité Pédagogique régionale de Lyon ne pouvaient pas en bénéficier. La Région a donc décidé d'attribuer une subvention de 20 000 € pour l'acquisition et la mise à disposition de manuels scolaires aux jeunes prisonniers, suivant une formation équivalente à une de celles éligibles à la carte M'ra, pour les années scolaires 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016 dans les établissements pénitentiaires de Rhône-Alpes.